

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 9 DÉCEMBRE 2022



N° 82/2022

Le 9 décembre deux mil vingt-deux à 18 Heures 00, se sont réunis les membres du Conseil Municipal de la Commune de St Just-en-Chaussée, salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Frans DESMEDT, Maire de St Just-en-Chaussée, dûment convoqués le 2 décembre 2022.

PRESENTS : M. Desmedt, Maire ; Mmes Bonnet, Brunet, Desmedt, MM. Dubouil, Bourgeteau, Convers, Choquet, Adjoints ; M. Rauzier, Mmes Dollez, Delamarre, Trézel, M. Hamot, Mmes Fernandes, Delormel, MM. Rousseau, Matron, Conseillers, formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS REPRÉSENTÉS : Mme Bourgoin par Mme Delamarre, M. Moonen par M. Dubouil, M. Aubry par M. Bourgeteau, M. Kwak par Mme Brunet, Mme Coulon par M. Desmedt, Mme Flagothier par Mme Trézel, Mme Vigne par Mme Bonnet.

ABSENTS EXCUSÉS : Mmes Konan et Barre, MM. Berthelot et Lenoble.

Secrétaire de séance : Colette DOLLEZ

Nombre de membres en exercice : 28
Nombre de membres présents : 17
Nombre de suffrages exprimés : 24
Votes Pour : 24
Votes Contre : 0
Abstentions : 0

OBJET : Désignation des représentants au Comité Social Territorial.

Le Conseil Municipal,

Vu l'article 4 II de la loi n°2019-828 DU 6 août 2019 de transformation de la Fonction Publique modifiant l'article 32 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et créant une instance unique pour la dialogue social nommé le Comité Social Territorial (CST),

Considérant le renouvellement général des instances de la fonction publique le 8 décembre 2022,

Sur proposition de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré,

- **DÉCIDE** de désigner les membres suivants au Comité Social Territorial :

TITULAIRES	SUPLÉANTS
DESMEDT Frans	DELAMARRE Béatrice
BRUNET Laurette	ROUSSEAU Cyril
DUBOUIL Bernard	BOURGOIN Martine
BONNET Catherine	FLAGOTHIER Sarah
TRÉZEL Annie	CONVERS Patrick

A ces membres viennent s'ajouter des représentants du personnel communal (5 titulaires + 5 suppléants).

Pour copie conforme.



Frans DESMEDT
Maire de St Just-en-Chaussée
Conseiller Départemental